

Exemple de message

Mettre en Objet du mail : MESSAGE TRES IMPORTANT GOLF D'Albret

Chers copropriétaires

Voici de nouvelles informations importantes:

SEML va probablement effectuer une déclaration de cessation de paiement auprès du tribunal de commerce d'AGEN et demander la liquidation judiciaire de leur société d'exploitation

Compte tenu de l'état des dettes, il ne peut en être autrement. La mise en demeure que nous leur avons adressée a probablement eu des effets.

La Direction de SEML a par ailleurs prévenu les salariés du domaine qu'il fermerait après le 15 novembre et a cessé toute opération de commercialisation.

En 2013, SEML a repris en gestion notre domaine après une négociation rapide avec C2A-Albret alors dans l'impossibilité de poursuivre la gestion de notre domaine.

Nous nous sommes aperçu rapidement que SEML ne tenait pas ses engagements.

Fort de cette situation, nous-nous sommes rapidement mis en recherche d'un autre gestionnaire plus sérieux et fiable.

Le temps est venu de vous le présenter.

Nous avons sélectionné le repreneur VACANCEOLE avec qui nous sommes en relation depuis plusieurs mois et avec qui nous avons négocié des nouveaux baux avec le soutien de notre avocate Maître Dano.

VACANCEOLE est prêt à faire une offre auprès du tribunal de commerce, dès lors que la liquidation judiciaire sera prononcée.

A cet effet, nous vous adressons avec ce message la présentation de leur groupe.

Ils vous écriront également pour vous présenter leurs motivations, leur programme et leurs ambitions pour le domaine d'Albret.

Ce sont de vrais professionnels et les discussions que nous avons eu avec eux ne sont pas comparables à **celles** que nous avons eu avec SEML.

Dès l'ouverture de la procédure de liquidation de SEML, vous allez recevoir les nouveaux baux que nous vous remercions de lire attentivement mais rapidement afin que nous ayons le maximum de retours dans un minimum de temps, sachant qu'un minimum de **70 % des baux doit être signé** par les copropriétaires pour que la reprise de la gestion soit effective.

Nous portons aussi à votre connaissance que, pour préserver nos intérêts de bailleurs, le conseil syndical de la copropriété représenté par Mr DESAGES va autoriser VACANCEOLE à commercialiser le domaine pendant la période critique entre l'ouverture de la procédure (et de fait la fermeture du domaine) et la date de la reprise de la gestion.

Si le planning de la procédure judiciaire nous le permet, nous aimerions que la reprise de la gestion du domaine se réalise d'ici la fin du mois de novembre.

Nous n'avons donc pas beaucoup de temps et essayons de préparer cette transmission le plus en amont possible et comptons sur votre réactivité.

Merci d'avance de votre attention.